

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 998 promulguant à la Côte française des Somalis et dépendances le décret n° 47-893 portant attribution à titre provisoire aux magistrats relevant du ministère de la France d'outre-mer de versements mensuels et suppression de l'indemnité exceptionnelle et temporaire allouée par le décret du 25 février 1947

n° 998

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
6 septembre 1947

Numéro JO
n° 9 du 30/09/1947

Date du numéro
30 septembre 1947

VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances.

Vul'ordonnance organique du 18 septembre 1844 rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884,

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1^{er}. —Est promulgué à la Côte française des Somalis et dépendances le décret n° 47-893 portant attribution à titre provisoire aux magistrats relevant du ministère de la France d'outre-mer de versements mensuels et suppression de l'indemnité exceptionnelle et temporaire allouée par le décret du 25 février 1917. (J. O. K. F. du 19 juin 1947, page 5690.)

Art. 2

—Le présent arrêté, qui donnera lieu à des mesures de publicité extraordinaire, sera communiqué partout où besoin sera et inséré au Journal officiel de la colonie.

Pour le Gouverneur en mission : L'inspecteur des affaires administratives, LIURETTE.